

9289/1/16

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 30 mai 2016

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 30 mai 2016

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale - Nomination de M^{me} Elin HEINVEE, membre suppléant estonien, en remplacement de M^{me} Katerin PEÄRNBERG, démissionnaire.

E 11198

Bruxelles, le 24 mai 2016

9289/1/16
REV 1

SOC 338
EMPL 234

NOTE POINT "I/A"

du: Secrétariat général du Conseil

au: Comité des représentants permanents (1^{re} partie)/CONSEIL

n° doc. préc.: 9615/15 SOC 400 EMPL 216

Objet: Comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale

- Nomination de M^{me} Elin HEINVEE, membre suppléant estonien, en remplacement de M^{me} Katerin PEÄRNBERG, démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M^{me} Katerin PEÄRNBERG, membre suppléant dans la catégorie des représentants des gouvernements (Estonie) du comité cité en objet.

2. En vertu de l'article 75 du règlement (CE) n° 883/2004 du 29 avril 2004¹ qui institue le comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil et, en vertu de la décision du Conseil du 13 octobre 2015², le mandat a une durée de cinq ans.

¹ JO L 166 du 30.4.2004, p. 1.

² JO C 341 du 16.10.2015, p. 4.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement estonien a présenté, en remplacement du membre suppléant démissionnaire, la candidature suivante, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 19 octobre 2020:

Ms Elin HEINVEE
Adviser
Social Security Department
Ministry of Social Affairs of Estonia
Address: Gonsiori 29, EE-15027 TALLINN
Tel.: + 372 626 9713
E-mail: *elin.heinvee@sm.ee*

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un membre suppléant du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale, dont le texte figure en annexe; et
 - b) de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL
du
portant remplacement d'un membre suppléant
du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale³, et notamment son article 75,

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 13 octobre 2015⁴, le Conseil a nommé les membres titulaires et suppléants du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale pour la période se terminant le 19 octobre 2020.
- (2) Un siège de membre suppléant dans la catégorie des représentants des gouvernements est devenu vacant à la suite de la démission de M^{me} Katerin PEÄRNBERG.
- (3) Le gouvernement grec a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

³ JO L 166 du 30.4.2004, p. 1.

⁴ JO C 341 du 16.10.2015, p. 4.

Article premier

M^{me} Elin HEINVEE est nommée membre suppléant du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale en remplacement de M^{me} Katerin PEÄRNBERG pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 19 octobre 2020.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à

Par le Conseil
Le président

=====